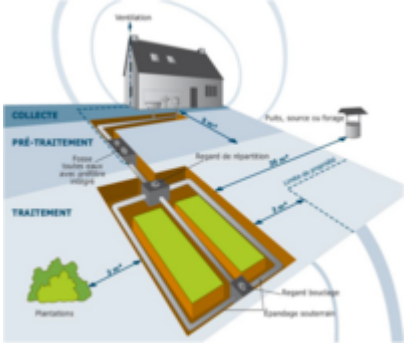

Sa mise en place

Par délibération de l’Assemblée de Corse, la Collectivité Territoriale de Corse a décidé de créer le Service d’Assistance Technique à l’Assainissement Autonome et d'en confier la gestion à l’Office d’Équipement Hydraulique de Corse.

En partenariat et avec l’appui financier de l’Agence de l’Eau, le SATAA, mis en place depuis mai 2013, accompagne les collectivités compétentes en matière d’assainissement non collectif.

Il est intégré au Service Ingénierie de l’OEHC qui comprend également le Service d’Assistance Technique à l’Exploitation des Stations d’Epuration (SATESE).

Deux personnes sont au service des collectivités.

Plaquette présentation SATAA